



Schéma d'Orientations des Berges et des Ports dans le Bief de Suresnes (hors Paris Intra-muros)

Secteur aval

L'aval du bief de Suresnes

Périmètre

Le secteur aval s'étend du pont périphérique aval à l'écluse de Suresnes. Le territoire concerne les communes de Boulogne-Billancourt et Paris 16ème en rive droite, et les communes d'Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, et Suresnes en rive gauche.

Gestion domaniale

La gestion du domaine public fluvial est répartie entre la direction territoriale Paris de HAROPA PORT et la Direction du Bassin de la Seine de Voies Navigables de France, **cartographie jointe** (annexe 1), conformément à leurs missions respectives. HAROPA PORT aménage et gère majoritairement les linéaires accueillant des activités ayant recours au transport fluvial de marchandises et/ou de passagers (notamment présent à Boulogne-Billancourt, Issy les Moulineaux et Sèvres). De son côté, Voies Navigables de France entretient et gère les ouvrages de navigation de Suresnes, ainsi que le chenal de navigation et le linéaire de berges non affecté au développement des activités de transport fluvial.

Comme sur l'amont, ce secteur est très urbanisé et marqué par un réseau routier le long du fleuve qui réduit l'espace disponible en berge. Le linéaire de berges naturelles est beaucoup plus important que sur le secteur amont, particulièrement en rive droite (Bois de Boulogne).

Ce document s'inscrit en complémentarité et en pleine coordination avec le schéma d'aménagement et de gestion durable de la Seine et de ses berges, porté par le département des Hauts-de Seine en cours de révision pour approbation fin 2022.

Usages actuels

L'état existant est décrit au travers **d'une cartographie** (Annexe 2) qui indique la vocation actuelle des linéaires de berges et plans d'eau, et localise les principaux équipements et services portuaires. Il prend en compte la totalité des usages, qu'ils concernent le transport fluvial, les activités de loisirs, l'habitat fluvial, ou les services de la navigation. Chaque type d'activité ou d'occupation et chacun des principaux équipements et services sont détaillés selon **une nomenclature** (Annexe 3) qui précise les conditions d'ouverture des espaces au public Il définit le type d'activité que le linéaire accueille à l'échelle de chaque port, mais ne détaille pas précisément l'occupation physique des espaces.

Les usages sont répertoriés selon les catégories suivantes :

Les ports :

- Les ports d'activités économiques, logistiques, et services urbains concernent l'accueil d'activités des filières du BTP, des produits valorisables, et de la logistique urbaine.
- Les ports de transport de passagers avec animation-loisir sont des ports d'attache pour les compagnies de transport. Ils accueillent également des activités de restauration, de promenade et de loisir.
- Les ports d'animation et de loisir constituent des lieux dédiés à la promenade piétonne, à la restauration, à l'animation culturelle, et tous autres usages récréatifs

Orientations et perspectives d'évolution à horizon de 5 ans

Au regard des enjeux portés par HAROPA PORT et Voies Navigables de France et des attentes des acteurs du fleuve, le Schéma d'Orientations des Berges et des Ports à l'aval du bief de Suresnes à horizon de 5 ans se décline autour de 7 orientations et axes de travail. Les modalités de mise en œuvre seront déclinées par secteurs de projet au travers des appels à projet pour l'occupation du domaine et des études qui seront échelonnées sur les cinq prochaines années. L'ordre dans lequel sont présentées les différentes orientations et axes de travail ne reflète pas de hiérarchie.

Une cartographie (annexe 5) représente les perspectives d'évolution et périmètres d'études à l'horizon 2026. Les études à mener permettront d'actualiser cette cartographie avec les périmètres associés à chaque orientation. Leur niveau de maturité étant hétérogène au moment de la rédaction du présent Schéma, leur représentation spatiale n'est pas toujours possible.

Orientations et axes de travail :

- 1- **Maintenir les linéaires accueillant des activités ayant recours au transport fluvial (transport de marchandises et de passagers)** et donner la priorité au développement de ces activités sur les zones où la navigation est possible.
- 2- **Développer les nouveaux usages ayant recours au transport fluvial, et en particulier développer la logistique urbaine en s'adaptant aux besoins de transport de matériaux, déchets et marchandises d'une ville durable.** La diminution de l'impact du transport au cœur des centres de consommation sera recherchée en multipliant les points d'accès au fleuve pour la distribution de biens de consommation, la collecte de déchets mais également pour l'approvisionnement/évacuation de matériaux de chantiers. Les périmètres d'étude identifiés portent sur certaines zones appelées potentiellement à muter.
- 3- **Améliorer les conditions de stationnement des barges pour faciliter la traversée du bief** par la création de zones d'attente et de découplage pour les convois et de bases arrière pour la logistique des chantiers de construction. Ce point fera l'objet d'études spécifiques afin d'établir les besoins et définir les linéaires nécessaires à cet usage.
- 4- **Renforcer la mixité spatiale et temporelle des usages sur un même site afin de favoriser l'acceptabilité de l'activité portuaire**, notamment par les riverains et le grand public, en ouvrant les ports à la ville, en dehors des heures d'exploitation pour les activités de services urbains, et en améliorant leur intégration paysagère, architecturale et environnementale.
- 5- **Préserver les espaces d'intérêt écologique identifiés** et notamment en maintenant le caractère naturel des berges identifiés au schéma d'aménagement des berges de Seine validé par le département des Hauts-de-Seine en cours d'actualisation.

ANNEXES

ANNEXE 1 Cartographie gestion domaniale

ANNEXE 2 Cartographie des usages actuels

ANNEXE 3 Nomenclature des usages actuels

ANNEXE 4 Nomenclature des zones rouges et inexploitable

ANNEXE 5 Cartographie des orientations et axes de travail à 5 ans